

APPEL À PROJETS PARTENARIAT ASSOCIATIF 2024

« COMMENT S'ENGAGER POUR PRÉSERVER LES BIENS COMMUNS ET PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ DE TOUS ? »

La DREAL PACA lance un appel à projets pour les associations, axé sur la préservation des biens communs environnementaux, mettant l'accent sur la santé et les liens entre santé et environnement. L'objectif est de soutenir notamment des actions de sensibilisation et d'éducation liées au développement durable et à la transition écologique.

Pour qui ?	<u>Association « loi 1901 » à but non lucratif :</u> <ul style="list-style-type: none">déclarée (et à jour) en préfecture ;enregistrée au Registre National des Associations (RNA) ;implantée sur le territoire régional et dont l'action s'y développe.
Quel thème ?	Au travers d'actions d'animation, d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation, votre projet doit permettre d'articuler la préservation des biens communs avec les enjeux liés à la santé . Notre santé et notre qualité de vie sont conditionnées par l'environnement dans lequel nous évoluons au quotidien et avec lequel nous interagissons de manière individuelle et collective. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les écosystèmes et les sols qui produisent les aliments que nous consommons sont un tout que nous devons préserver. Il est par ailleurs essentiel de mieux informer et sensibiliser sur les interactions entre santé et environnement et leurs impacts, au bénéfice de tous, sur les bienfaits de la biodiversité sur notre santé, et inversement sur les conséquences que pourrait avoir une perte de biodiversité sur la santé par un bouleversement des écosystèmes. Ces enjeux sont portés par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique et repris dans le cadre du Plan régional Santé Environnement (PRSE 4 – https://prse-paca.fr/plan-dactions/) en cours d'élaboration, qui met en avant les répercussions du changement climatique sur la santé humaine et celle des écosystèmes ainsi que l'apport clef de ces derniers dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et propose plusieurs axes d'interventions parmi lesquels : l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur, des usages privatifs de l'eau raisonnés garantissant la préservation et un partage équitable de la ressource, ainsi que l'information et la sensibilisation des jeunes sur les liens entre santé et environnement tout au long et après leur scolarité.
Quand ?	L'appel à projets est ouvert du 24 novembre 2023 au 7 janvier minuit inclus .
Recevabilité des dossiers	<ul style="list-style-type: none">Un seul projet par association, déposé via le site web « Compte Asso » dans les délais impartis, avec un dossier complet ;en correspondance avec la thématique de l'appel à projets ;le projet devra être réalisé au cours de l'année 2024. <p><u>Sont exclues :</u></p> <ul style="list-style-type: none">les demandes d'aides au fonctionnement général des organismes ;les actions déjà financées par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique ou par la DREAL PACA.
Sélection des projets	<u>La Commission interne «Partenariat associatif » de la DREAL PACA prendra en compte les critères suivants dans votre projet :</u> <ul style="list-style-type: none">au moins 3 Objectifs de Développement Durable concernés https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable ;une prise en compte des enjeux santé – environnement ;un effet levier sur les citoyens (nombre de personnes bénéficiaires du projet, notoriété, rayonnement) ;une valorisation de l'action (diffusion d'outils, bonnes pratiques et reproductibilité) ;et la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation des résultats.
Comment ?	 <p>1 - Préparez votre dossier de candidature : Téléchargez et complétez la fiche d'instruction ici : https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projets-partenariat-associatif-2024-a15316.html Nous vous informons que les demandes des associations qui ne sont pas à jour au RNA, au répertoire Sirene de l'INSEE ou ayant un RIB dont l'intitulé de l'association ou l'adresse ne correspondent pas aux statuts à jour et au répertoire Sirene de l'INSEE ne seront pas prises en compte.</p> <p>2- Déposez votre dossier via le Compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/</p> <p>1^{re} étape : Connectez-vous sur votre compte association ou créez-le ; vérifiez ou complétez les coordonnées et les données administratives de l'association, et téléversez les documents de l'association (cf. Fiche d'instruction).</p> <p>2^{ème} étape : Candidatez à l'appel à projets en choisissant le code de l'appel à projets de la DREAL PACA : 490 (Si besoin, reportez-vous au mode opératoire : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/decouvrir-le-compte-asso)</p> <p>Si besoin, vous pouvez nous contacter par mél : associations.uder.scade.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr ou par téléphone les lundis et vendredis de 9h à 12h30 et les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30 au 04.88.22.62.66.</p>

Vous serez informé par un courriel de notification de la décision rendue par la commission concernant l'attribution ou non d'une subvention à votre projet.